

Paris, le 13 novembre 2012 – Communiqué de presse

Pour une véritable représentation des jeunes chercheurs

La réforme prévue de l'enseignement supérieur et de la recherche par le nouveau gouvernement à l'occasion des **Assises de l'ESR**, est enfin l'occasion de donner aux jeunes chercheurs leur véritable place dans la gouvernance de leurs établissements.

Les jeunes chercheurs, les forces vives invisibles de l'ESR

Les jeunes chercheurs représentent une part importante des effectifs de l'ESR en France. Avec soixante-cinq mille chercheurs doctorants, plus de six mille docteurs non permanents, et de nombreux ATERs docteurs ; l'effectif des jeunes chercheurs est au moins aussi important que celui des chercheurs et enseignants-chercheurs permanents.

Une représentation largement insuffisante

La représentation des jeunes chercheurs au sein de l'ESR est éclatée entre plusieurs collèges (usagers, autres enseignants chercheurs, personnels administratifs) voire, dans certains cas et dans certaines universités, complètement inexistante.

Aucun de ces collèges n'est adapté pour représenter les jeunes chercheurs, qui ne sont ni usagers, ni enseignants chercheurs titulaires. Leurs problématiques sont avant tout liées à leur statut d'acteur précaire de l'ESR.

Un collège spécifique pour les jeunes chercheurs

Il est urgent de mettre en place un collège spécifique "jeunes chercheurs non permanents" qui regrouperait les doctorants – quels que soient leur statut et leur mode de rémunération – ainsi que les docteurs non permanents d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) – qu'ils exercent ou non une activité d'enseignement.

La généralisation de ce collège et l'attribution d'un nombre suffisant de sièges permettrait de résorber ce déficit démocratique majeur au sein de l'ESR et de se pencher avec sérieux sur les nombreuses problématiques des jeunes chercheurs.

La CJC propose un "**avant-projet de loi**" modifiant le Code de l'éducation pour une représentation équilibrée des jeunes chercheurs dans les conseils centraux des EPCSCP.

La CJC invite tous les acteurs de l'ESR à se mobiliser autour de ce projet urgent et crucial.

contact@cj.c.jeunes-chercheurs.org

Pour aller plus loin

⇒ La proposition de modification de loi : <http://cj.c.jeunes-chercheurs.org/expertise/college-specifique/projet-loi-college-specifique.pdf>

⇒ Notre fiche de synthèse : <http://cj.c.jeunes-chercheurs.org/expertise/college-specifique/fiche-college-specifique.pdf>